

VU D'AILLEURS | CHRONIQUE

PAR MARK LEONARD

La méthode Macron pourra-t-elle séduire Bruxelles et Berlin ?

L'élection d'Emmanuel Macron à la présidence de la République française offre à l'Union européenne (UE) l'opportunité de dépasser les conflits internes qui ont précipité sa désintégration. Plutôt que d'œuvrer exclusivement aux côtés des vieilles élites ou des nouveaux acteurs populistes, Macron a promis de rallier un large soutien politique sous la bannière d'une réforme de l'Europe. Mais pourra-t-il conférer un nouveau souffle à un projet en difficulté ?

Car si de nombreux dirigeants de l'UE ont été soulagés de voir Macron élu, c'est souvent parce qu'ils espèrent qu'il apportera un nouvel élan au vieux projet, plutôt qu'une rupture radicale par rapport au passé. Pour opérer un changement réel, Macron devra transcender ces deux modèles politiques à la fois contradictoires et complémentaires qui définissent la gouvernance de l'UE depuis une dizaine d'années : la technocratie et le populisme.

Au fil des années, les décisions de l'UE se sont déconnectées des politiques nationales pour être guidées tout autant par la logique institutionnelle

de l'UE que par les intérêts des Etats membres. Elles sont aujourd'hui régies par des codes rigides auxquels les Etats membres sont tenus d'adhérer, même lorsque leur gouvernement ou leurs électeurs s'y refusent. Ces tendances ont alimenté le sentiment que l'Europe est gouvernée par des élites peu préoccupées par les intérêts des citoyens qu'elles sont censées représenter, et qu'aucune autre forme de gouvernance n'est possible.

L'explosion populiste de ces dernières années est une réaction naturelle à cette forme de technocratie déconnectée. Ce n'est pas un hasard si Marine Le Pen en France, Geert Wilders aux Pays-Bas, Viktor Orban en Hongrie, Nigel Farage au Royaume-Uni, se sont tous présentés comme les représentants du « peuple ». Au moyen de leur outil politique favori qu'est le référendum, ils sont parvenus à porter préjudice au traité constitutionnel de l'UE, à l'accord d'association UE-Ukraine, aux conventions de rapatriement des réfugiés et, avec le Brexit, à la composition de l'UE elle-même.

Les négociations autour du Brexit se sont d'ores et déjà changées en champ

de bataille entre technocrates et populistes, chaque camp luttant pour un dénouement susceptible d'appuyer son discours. Lorsque la première ministre britannique, Theresa May, a expliqué vouloir « faire du Brexit un succès », elle a déclenché l'alarme à Bruxelles, Paris et Berlin, dans la mesure où un tel « succès » pourrait donner des idées aux autres mouvements populistes anti-UE.

UNE VÉRITABLE TROISIÈME VOIE

Plusieurs membres du gouvernement allemand entendent travailler avec le président français pour contrecarrer un tel scénario en rendant le Brexit peu attrayant. Jean-Claude Juncker, le président de la Commission européenne, a lui aussi récemment déclaré : « Le Brexit démontrera qu'il est beaucoup plus souhaitable pour un Etat d'être membre de notre Union. » Malheureusement, cette stratégie a tendance à faire ressurgir les pires instincts des dirigeants européens, notamment parce qu'elle les incite à lutter pour le statu quo plutôt que pour la réforme et l'innovation. Si l'UE ne rompt pas avec un tel nombrilisme,

les cinq prochaines années se révéleront aussi stériles et improductives que les années passées.

En effet, la question majeure est aujourd'hui de savoir si l'Europe peut accepter la bouée de sauvetage que lui tend Macron et si elle peut s'ouvrir à un nouveau projet, plutôt que de renouer avec les vieilles querelles.

Certes, de nombreux observateurs moquent la tendance de Macron à refuser de prendre véritablement parti dans quelque débat que ce soit, ironisant sur le fameux « en même temps » qui ponctue chacun de ses débuts de phrase. Pour autant, dans une UE depuis longtemps paralysée, les grandes propositions qu'il formule peuvent offrir une voie d'avenir, fondée non pas sur des changements institutionnels, mais sur des compromis politiques.

Lors de sa rencontre avec la chancelière allemande, Angela Merkel, Macron a proposé de mettre un terme à la quasi-guerre froide qui oppose le nord et le sud de l'Europe, à savoir les partisans de l'austérité et ceux des politiques de croissance, en échangeant des réformes contre des investissements. Sa rencontre avec le président russe,

Vladimir Poutine, lui a offert l'opportunité d'atténuer la division entre l'est et l'ouest de l'UE quant à l'attitude à observer vis-à-vis de la Russie. De même, il entend accueillir davantage de réfugiés, tout en préconisant la création d'une force de 5 000 gardes-frontières et en accélérant le rapatriement des migrants illégaux.

Si Emmanuel Macron se montre à la hauteur, il ne défendra ni la technocratie ni le populisme, mais une véritable troisième voie. Il n'est pas impossible qu'il confère une nouvelle signification à ce terme galvaudé s'il parvient à combiner plutôt qu'à accepter les divergences actuelles. Pour mettre un terme à la paralysie des dix dernières années, il n'existe de toute façon aucune alternative. ■

Traduit de l'anglais par Martin Morel

Copyright : Project Syndicate, 2017. Project-syndicate.org

Mark Leonard est directeur du Conseil européen des relations internationales

Pour une véritable réforme fiscale

Les ambitions d'Emmanuel Macron en matière d'impôt restent bien modestes en regard des besoins

PAR WENCESLAS BAUDRILLART ET JEAN-PAUL TRAN-THIET

Le programme du président de la République est d'une rare discrétion sur la fiscalité. Un ajustement de la contribution sociale généralisée (CSG), une mini-réforme de l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) et de l'imposition des plus-values, l'exonération de taxe d'habitation pour 80 % des redevables : le compte n'y est pas ! Cette dernière mesure, notamment, sent un peu la démagogie, à l'image des exonérations d'impôt sur le revenu (IR) accordées à des millions de contribuables par les gouvernements de MM. Balladur, Jospin ou Valls. Ce n'est pas ainsi que l'on reformera un système fiscal français qui, selon le dernier rapport de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), est un champion des charges sur l'emploi, mais un cancre pour les impôts directs et ceux qui frappent la valeur ajoutée. La diminution des dépenses publiques ne résoudra pas ces aberrations. Pour y parvenir, trois réformes ambitieuses devraient être engagées, dès le début du quinquennat.

La première consisterait, au lieu de pratiquer des exonérations de taxe d'habitation, à en modifier l'assiette. Le système actuel est illisible et injuste. Il faut le remplacer par un mécanisme de « centimes additionnels » à l'IR, c'est-à-dire de taxes locales calculées en proportion de l'impôt sur le revenu. On en finirait avec des valeurs locatives incompréhensibles et jamais réévaluées, et on simplifierait le recouvrement, puisque la même déclaration

permettrait de calculer à la fois l'impôt sur le revenu et la taxe d'habitation, en fonction des taux librement déterminés par les collectivités locales.

La deuxième réforme conduirait à remplacer progressivement l'assiette des prélèvements obligatoires qui pénalisent le travail salarié. Ils sont innombrables : cotisations de sécurité sociale, d'allocations familiales, de retraite, de chômage, versement transport, taxe sur les salaires, taxes parafiscales, etc. Il ne s'agirait pas de supprimer tout prélèvement au niveau des entreprises. Il ne s'agirait pas non plus de créer une TVA « sociale » en contrepartie de la suppression d'une ou deux cotisations. Ce qui est proposé ici est d'une tout autre ampleur.

PÉNALISATION DE L'EMPLOI SALARIÉ

Il s'agirait de modifier la base de calcul des prélèvements effectués au niveau de la production de biens et de services, en remplaçant la masse salariale ou le nombre d'employés par la valeur ajoutée de l'entreprise. Une telle réforme pourrait s'étaler sur une dizaine d'années, par tranches annuelles, pour éviter les transferts massifs et immédiats.

Son principal avantage serait de supprimer la pénalisation dont souffre l'emploi salarié. On le favoriserait plus intelligemment qu'en taxant les robots ou les investissements de productivité. Deuxième bénéfice, on allégerait la charge qui pèse sur les entreprises industrielles, gros employeurs, et dont les productions sont aisément délocalisables. Celles qui emploient peu mais dégagent une valeur ajoutée significative, notamment dans certains services, prendront le relais. La mise en œuvre de ce transfert serait facilitée par la création d'un système national d'indemnisation du chômage et l'alignement progressif des retraites de base, qui figurent déjà dans le programme du président de la République.

La troisième réforme consisterait à recréer les bases d'un impôt sur le revenu vraiment universel. Universel pour ce qui concerne les contribuables, en mettant fin aux exonérations totales, qui font perdre de vue le fait que les services collectifs ont un coût qu'il faut partager en fonction des capacités contributives de chacun. Universel aussi quant à son assiette, en y incluant tous les revenus, y compris ceux provenant des mécanismes de solidarité sociale.

Voilà trois bases sur lesquelles pourrait reposer une véritable réforme des prélèvements obligatoires en France. Mettons « en marche » la réforme fiscale, monsieur le Président ! ■

Wenceslas Baudrillart et Jean-Paul Tran-Thiet sont membres du groupe transpartisan Que faire ?, qui rassemble autour d'Edith Cresson d'anciens membres de cabinets ministériels de droite, du centre et de gauche

Nous, maires, sommes opposés à la suppression de la taxe d'habitation

Le président de la République a promis la « compensation intégrale » du manque à gagner pour les communes. Mais les élus savent que ce genre d'engagement ne tient pas dans le temps...

PAR PHILIPPE LAURENT

Lors de l'audition présidentielle organisée par l'Association des maires de France (AMF), le 22 mars, Emmanuel Macron a dévoilé son projet pour les collectivités territoriales. Si cet oral a permis aux édiles d'apprécier la solidité intellectuelle et le sérieux du candidat, la proposition d'exonérer de taxe d'habitation 80 % des habitants a, quant à elle, suscité hostilité et défiance.

« Se payer » la taxe d'habitation a tout d'une excellente idée pour partir en campagne. Cet impôt est en effet plutôt impopulaire. Il pèse davantage sur les ménages des communes pauvres que sur ceux des communes riches. Il est réputé peu corrélé à la capacité contributive des familles. Proposer sa suppression partielle permet donc incontestablement de marquer des points dans l'opinion.

DES MISSIONS DE SERVICE PUBLIC

Oui, la taxe d'habitation doit être réformée, pour être rendue plus juste. Nous, membres de l'AMF, le demandons depuis plus de vingt ans à chaque congrès annuel. Cette réforme, visant à rendre les bases d'imposition plus justes, a été lancée voici six ans. Elle est en passe d'aboutir après expérimentation et d'être mise en application. Laissons-lui sa chance, avant de décréter la nécessité de supprimer purement et simplement l'impôt local.

Car cette proposition de suppression reste teintée de démagogie, sachant que 42 % des foyers fiscaux bénéficient déjà d'allègements, voire d'exonération de cet impôt. Or, il est légitime

que chaque habitant contribue, en fonction de ses moyens, aux charges communes. Il est tout aussi essentiel de préserver le lien citoyen entre le contribuable et l'usager. Dire aux gens de ne plus payer d'impôt du tout, c'est aussi nier leur qualité de citoyen responsable ! C'est le fondement même de la démocratie qui est en jeu.

Par ailleurs, il convient de bien apprécier le rôle très important pour le quotidien des Français et l'attractivité des territoires que jouent les communes et les intercommunalités, bénéficiaires actuelles du produit de cette taxe.

Le bloc communal organise et fournit en effet les services publics de proximité à destination notamment des enfants et des familles, assure la solidarité du quotidien, soutient le secteur associatif, aménage le cadre de vie, crée et entretient les équipements et les infrastructures nécessaires à la vie locale et au développement économique. Les collectivités locales dans leur ensemble réalisent ainsi près de 70 % de l'investissement public civil !

En privant les communes de 10 milliards d'euros de recettes annuelles (soit 10 % de leurs ressources), l'Etat remettrait en cause leur capacité à assurer leurs missions de service public. Celles-ci restent pourtant particulièrement indispensables dans la période de tension sociale et économique que nous connaissons.

Certes, l'engagement a été pris de compenser entièrement cette suppression nette de recettes par de nouvelles dotations. Mais nous, élus locaux, savons ce que cela signifie. Ce type d'engagement de l'Etat ne tient jamais dans le temps. La première année, le montant couvre totalement les pertes puis, peu à peu, celui-ci s'effiloche. Depuis bien longtemps, l'Etat ne compense plus réellement les conséquences de ses propres décisions. Les fameuses « dotations », diminuées de 10 milliards d'euros depuis quatre ans, ne concernent que des anciens impôts locaux supprimés. A l'époque, déjà, l'Etat avait promis, la main sur le cœur, une « compensation intégrale »...

Cette mesure s'inscrirait en outre à rebours complet du concept même de décentralisation, de responsabilité politique locale et d'autonomie des assemblées locales élues. Les maires

de France ne peuvent la comprendre que comme un moyen pour la haute administration de chercher à contrôler le bloc communal, en privilégiant la sacro-sainte approche comptable uniformisatrice à une logique d'action nécessairement hétérogène, car au plus près des réalités de terrain.

Réduire drastiquement, après les efforts considérables de ces dernières années, le budget des communes aurait des conséquences graves : creuser les inégalités, accroître les ségrégations et alimenter le désenchantement démocratique. Or, le résultat de l'élection présidentielle a clairement mis en exergue ce besoin de services publics.

DES SUCCÈS VENUS DES TERRITOIRES

Les territoires périphériques ont davantage plébiscité le vote extrême et l'abstention, exprimant un mal-être face à la désertification économique et démographique et un sentiment d'abandon de l'Etat lorsque les services publics eux-mêmes mettent la clé sous la porte. Il est donc essentiel de faire des territoires une priorité de l'action publique, de décider un moratoire de la fermeture des services publics en milieu rural et de sanctuariser les budgets des collectivités locales, en faisant confiance aux maires plutôt que de les amputer de leurs moyens d'action.

Les succès des politiques publiques à l'échelle territoriale sont à la base des succès de notre pays. L'économie sociale et solidaire, qui fait la part belle à l'innovation, à l'inclusion, à l'inclusion et concerne désormais plus de 2 millions de salariés, est un exemple parmi d'autres de ces dynamiques positives insufflées à partir des territoires. Priver nos collectivités d'une partie non négligeable de leurs ressources, c'est les obliger à parer au plus pressé et donc à mettre de côté ce genre d'expérimentations, qu'il faut voir comme de véritables investissements.

Nous ne réussirons pas la France sans nos communes et nos collectivités territoriales. C'est la conviction que porte l'Association des maires de France. C'est le message qu'elle entend porter au plus haut niveau. Monsieur le Président, donnez-vous une chance supplémentaire de réussir : faites-leur confiance. ■

Philippe Laurent est maire (UDI) de Sceaux (Hauts-de-Seine) et secrétaire général de l'Association des maires de France (AMF)